

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [moira-thebaudeau-cssc-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6afa6bbb2d240c4457cf04cd>

Date d'obtention : 2025-02-05 19:25:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode permet une intervention cohérente entre tous les partenaires et une prise en charge rapide de la situation. La trousse d'intervention Sexto permet de suivre le processus et de s'assurer de bien diriger nos interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra d'être mieux outillée pour mes futures interventions, et de mieux comprendre le phénomène de sextage chez les adolescents. Ainsi, je serai plus au courant des aspects légaux de cette problématique et je pourrai les prendre en considération lors de mes futures interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Premièrement, je ferai attention à ne jamais voir le contenu de pornographie juvénile, sous aucune forme.

Je m'assurerai de protéger l'intégrité de tous les membres impliqués, et surtout de voir à diminuer les risques de propagation des images. Je ferai bien attention à confisquer le cellulaire d'un jeune, si j'ai des raisons de croire que des images de pornographie juvéniles y sont présentes.